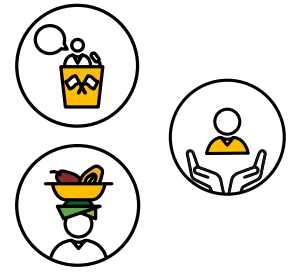


# VERS UN CADRE SOUS-RÉGIONAL DE CONFORMITÉ AUX DROITS HUMAINS DANS LE SECTEUR DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ



© SUITE DE CÉRÉMONIE AU QG DU PNOK CONGO PARC NATIONAL D'ODZALA

DROITS DE L'HOMME

**ORIENTATIONS STRATÉGIQUES POUR UNE  
MEILLEURE INTÉGRATION DE LA PROTECTION  
DES CIVILS ET LE RESPECTS DES DROITS  
HUMAINS AU SEIN DES ACTIONS DE  
CONSERVATION EN AFRIQUE CENTRALE**



Les droits de l'homme (DH) sont internationalement reconnus dans les programmes et les activités de conservation de la biodiversité et constituent une base solide pour atteindre des résultats efficaces. La protection des Populations Autochtones et des Communautés locales (PACL) vivant en périphérie des aires protégées fait partie intégrante du mandat des forces de l'ordre en charge du respect et de l'application de la loi, y compris les écocardes. La multiplication des allégations et accusations de violations commises par des éco-gardes observés ces dernières années a provoqué une série de réactions et de mesures prises par les gouvernements de la sous-région, mais aussi les bailleurs de fonds et les ONG de conservation opérante au sein des aires protégées.

Dans ce contexte, le programme ECOFAC 6 a mobilisé une étude qui analyse ces dynamiques et formule des orientations stratégiques pour le développement et l'application d'un cadre de conformité aux droits humains dans le secteur de la conservation en Afrique centrale. Il ressort de cette analyse que de nombreuses initiatives de développement doctrinaires et d'actions relatives au

respect des droits de l'Homme sont en cours. Cependant, un renforcement des mécanismes de coordination au niveau sous-régional sur ces questions, mais également au niveau national, permettrait un gain de temps et d'énergie en évitant les duplications d'effort, voire la mise en œuvre d'actions partielles, contradictoires, ou générant de la résistance de la part de certains acteurs. En effet, la bonne mise en œuvre d'un cadre de conformité aux droits humains suppose le développement conjoint d'un plan d'action intégré par les acteurs clés de la conservation de la sous-région, c'est à dire la CEEAC et ses États membres, les partenaires techniques et financiers, mais aussi la société civile et les Populations Autochtones et Communautés Locales.

Les orientations stratégiques identifiées par le programme ECOFAC 6 s'articulent autour de **10 principes directeurs et sept piliers d'actions** et visent à l'établissement d'une approche et d'un langage commun pour mieux prévenir et répondre aux cas de violation des droits humains.

## 10 PRINCIPES DIRECTEURS DOIVENT GUIDER LA MISE EN ŒUVRE DU CADRE DE CONFORMITÉ DES DROITS HUMAINS DANS LE DOMAINE DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ EN AFRIQUE CENTRALE

1. Primauté de la responsabilité des Etats pour la protection des PACL
2. Respect des normes et cadres juridiques nationaux et internationaux
3. Humanité, impartialité, non-discrimination & inclusion
4. Action coordonnée et concertée
5. Approche à base communautaire et sensible au genre
6. Professionnalisme, crédibilité et renforcement des capacités acteurs locaux
7. Attention particulière aux personnes vulnérables
8. Priorité à la protection des civils une protection proactive, rapide et systématique
9. Échanges et retours d'expérience: identification systématique des bonnes pratiques et leçons apprises
10. Harmonisation et développement de compétences adaptées aux réalités opérationnelles et spécificités locales



## 7 PILIERS D' ACTIONS POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UN CADRE SOUS-RÉGIONAL DE CONFORMITÉ DES DROITS DE L'HOMME DANS LE DOMAINE DE LA CONSERVATION

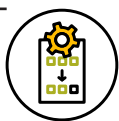
### VISION



#### VISION, STRATÉGIE, COMMUNICATION ET COORDINATION

- Approche sous-régionale harmonisée pour la protection des civils et le respect des droits humains dans le secteur de la conservation de la biodiversité en Afrique centrale
- Une série de stratégies nationales de protection des civils et de respect du droit des PACL
- Principes directeurs

### PRÉVENTION



#### CADRE NORMATIF, DOCTRINES, PROCÉDURES ET OUTILS OPÉRATIONNELS

- Stratégies et plans d'actions nationaux et locaux (paysages et AP)
- Partage, Harmonisation, développement des normes et doctrines opérationnelles au niveau national/paysage
- Partage d'informations, échange de bonnes pratiques et de leçons apprises entre AP et pays de la sous-région



#### RESSOURCES HUMAINES

- Statuts des écogardes
- Procédures de sélection et de recrutement
- Renforcement de la présence de personnels féminin & identification de leurs avantages comparatifs
- Recrutement systématique de juristes opérationnels au sein des départements LAB
- Recrutement de spécialistes de la protection des civils et des droits humains (points focaux nationaux et sur site)



#### FORMATIONS, ENTRAÎNEMENTS ET SENSIBILISATIONS

- Cibles prioritaires : écogardes, points focaux en droits humains, et dirigeants des AP
- Renforcement des compétences en protection des civils et droits humains, en particulier l'intégration de mesures de protection des civils au sein des opérations sécuritaires de la LAB
- Adaptation des cursus à la multiplicité des cibles (fonction, niveau formation) et aux contextes opérationnels et humains
- Développement, adaptation et révision régulière des modules de formations
- Développement progressif des capacités des acteurs spécialisée en formation et des ONG de conservation principales



#### PROTECTION DES CIVILS AU SEIN DES OPÉRATIONS LAB ET ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

- Réduction des risques associées à la conduite d'opérations sécuritaires : intégration de la protection des civils et du respect du droit dans la planification et de conduite d'opérations
- Renforcement des capacités en développement d'ordre d'opérations et directives d'usage de la force
- Intégration de la protection des civils dans les activités de liaison, de médiation ou de développement

### RÉPONSE



#### SURVEILLANCE (MONITORING DE PROTECTION) ET ENQUÊTES

- Monitoring de protection à travers (1) la surveillance des risques de protection, des allégations et de violations des DH, (2) la gestion des plaintes communautaires, l'analyse des perceptions locales et la mise en place de systèmes d'alertes précoces
- Développement de bases de données dans chaque AP et les consolider au niveau national pour un monitoring spécifique, en fonction du contexte opérationnel et des risques posés aux civils
- Enquêtes droits de l'homme ou judiciaires conduites par les autorités et/ou ONG de conservation, en coordination proche avec les acteurs spécialisés en protection et droits humains



#### SUIVI DISCIPLINAIRE ET JUDICIAIRE - SOUTIEN AUX POURSUITES, ACCÈS À LA JUSTICE ET COOPÉRATION AVEC LA CHAÎNE PÉNALE

- Systématisation du suivi judiciaire pour les cas de violations des droits humains par les personnels de la conservation (procédures et bases de données standard)
- Compensation des dommages éventuels et soutien à l'accès à la justice pour les victimes (sensibilisation et accompagnement juridique, logistique, etc.)
- Soutien à la conduite de visites conjointes entre les AP et des acteurs de la chaîne pénale et/ou à la tenue d'audience foraines par les procureurs

## COMPLÉMENT D'INFORMATION :

Conformément aux recommandations adressées à la CEEAC et à la DUE à l'issue du Comité de Pilotage ECOFAC 6 qui s'est tenu à Douala en mai 2021, l'Assistance Technique régionale a mobilisé une consultance, à travers l'association SIP21, pour étudier la faisabilité de la mise en place d'un cadre de conformité aux droits humains dans le cadre des initiatives et actions de conservation dans la sous-région.

Cette recommandation a été faite à la suite de l'annonce de la création récente d'une cellule des droits de l'Homme et de l'adoption d'un cadre de conformité aux droits humains au sein de l'ICCN (institut de conservation de la RDC), avec l'appui technique du Programme Environnement et Agriculture durable financée par l'UE en RDC.

En parallèle de l'étude de faisabilité énoncé ci-haut, l'association SIP21 en partenariat avec ECOFAC 6, a réalisé une étude intitulée «Écogardes et respect des droits humains en Afrique Centrale » qui vise à i) contribuer à l'amélioration du respect des droits humains dans le secteur de la conservation et de la biodiversité, ii) approfondir la compréhension des

perceptions et de l'expérience opérationnelle des écogardes en lien avec cette problématique et iii) identifier les méthodes et outils adaptés pour accompagner l'évolution de leur comportement.

Suite aux recommandations de l'étude de faisabilité, le CEDAMM Gabon (Complexe Educatif Dr Alphonse Mackanga Missandzou) a lancé un groupe technique de consultation sous-régionale pour assurer le développement de modules de formation au respect des droits humains pour les écogardes de la sous-région dans le cadre du programme ECOFAC 6.

Documents disponibles sur le site du programme ECOFAC :

- > Étude de faisabilité de la mise en place d'un cadre de conformité aux droits humains dans le cadre des initiatives et actions de conservation dans la sous-région
- > Écogardes et respect des droits humains en Afrique Centrale

Baptiste Martin, sous la supervision de l'Assistance Technique Régionale ECOFAC6

© ATR ECOFAC6 P.PROCES



Cette publication a été financée par la Commission européenne et ne reflète pas nécessairement son point de vue.



Union européenne



Fiche de capitalisation des expériences, Assistance Technique du Programme Régional ECOFAC6, 2022

